

Le PE donne son approbation à la conclusion de l'accord de pêche UE/Gambie

Le Parlement européen a approuvé (478 voix pour, 87 contre et 127 abstentions), mercredi 18 décembre, la conclusion du nouvel accord de pêche UE/Gambie d'une durée de six ans (EUROPE B12282A28). Les possibilités de pêche accordées aux navires de l'UE concernent, d'un côté, les espèces hautement migratoires (28 thoniers senneurs et 10 canneurs) et, de l'autre, les espèces démersales d'eau profonde (3 chalutiers).

Lien article :

<https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/12394/27>

